



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédicures-podologues

Question écrite n° 71910

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la podologie qui est négligée dans la prévention des chutes: lésions cutanées, dystrophies unguéales et pathologies orthopédiques, sont autant de troubles qui influent sur l'autonomie des personnes âgées et en particulier sur l'équilibre. La Haute autorité de santé reconnaît la nécessité d'une prise en charge de pédicurie-podologie des personnes âgées de plus de 75 ans, en complément d'une approche médicale et il est prouvé qu'une prise en charge podologique diminue le nombre de chutes de 30 %, améliore l'équilibre et réduit le handicap des personnes âgées qui souffrent des pieds. Chacun sait que rester au domicile représente, selon les gériatres, une économie équivalente à 80 % du coût d'une hospitalisation. Si l'on considère que la moitié des 1,2 millions de personnes dépendantes font un séjour hospitalier d'une durée moyenne de 20 jours par an, l'économie générée serait de l'ordre de 6,72 milliards d'euros par auxquels il faut toutefois retrancher le coût des soins podologiques. Il lui demande quelles mesures elle envisage pour mieux prendre en charge les soins de pédicurie-podologie et ainsi favoriser la prévention de la perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71910

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10599